

CONTRAT POUR L'ANNEE D'APPRENTISSAGE A LORIENT - CAUDAN
(2007 - 2008)

Entre l'Association « Les Cinq Éléments »
La fontaine de Kerbéban - 56850 CAUDAN
<http://www.cinq-elements.com>

et M.....
adresse

téléphone

courriel

L'ENSEIGNEMENT EST ELABORE PAR LE DOCTEUR DANIEL LAURENT
Docteur en Psychologie Clinique – psychosomatique orientale
Fellow du College of Traditional Chinese Acupuncture (GB)
Diplômé de l'Université de Hwa Kang (République de Chine)

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne qui ressent la vocation de soigner et, ayant une dimension humaniste, est prête à s'engager dans un processus exigeant.
- Le nombre de participants admis à suivre les séminaires est limité (12 personnes maximum).
- Le niveau minimum requis est une sérieuse motivation.
- Pour être accepté, il faut être entré en contact direct avec Daniel LAURENT seul juge pour l'acceptation d'un candidat.

ORGANISATION DES SÉMINAIRES

- Le cycle d'apprentissage se déroule en 8 séminaires (autour de week-ends), représentant un total de 72 modules de 1h30.
- Les séminaires organisés par l'association « Les Cinq Éléments » ont pour contenu les documents pédagogiques élaborés par Daniel LAURENT.
- Un travail personnel important est indispensable entre deux séminaires.
- Après cette année d'apprentissage, si votre niveau est satisfaisant, vous pourrez suivre l'année de perfectionnement, puis celle d'accomplissement.
- Une attestation de suivi de stage vous sera remis à chaque séminaire.

RYTHME DE TRAVAIL

- Il nous est impossible d'indiquer avec précision le temps nécessaire à l'intégration personnelle des données d'un séminaire. Cela dépend des capacités intellectuelles et de la culture de chacun. Ainsi le temps nécessaire quotidien à l'étude entre deux séminaires est très variable.
- Pour vous aider, une méthode pédagogique originale vous est communiquée que vous devrez télécharger dans le site de l'association <http://www.cinq-elements.com>. En effet, avec une bonne méthode d'apprentissage, vous pouvez faire en 1 heure ce que d'autres essayent péniblement de réaliser en 10 heures ! C'est pourquoi, le nombre d'heures par séminaire comme critère fondamental d'un apprentissage sérieux, n'est pas retenu par nous comme unique critère de qualité.

PROGRAMME ET CERTIFICATION

- Le programme général des séminaires est à télécharger sur le site de l'association. <http://www.cinq-elements.com>
- Vous aurez ainsi non seulement le programme de cette première année d'apprentissage, mais aussi les autres années.
- Les données étudiées dans les séminaires sont fournies par le docteur Daniel LAURENT.
- Le contrôle est permanent. En première année vous recevez une attestation de stages.

DATES

Le calendrier des séminaires est à télécharger sur le <http://www.cinq-elements.com>

LIEU DES SÉMINAIRES

Fontaine de Kerbéban - 56850 CAUDAN
bus directs de la gare de Lorient (30 mn)
20 mn de l'aéroport de Bretagne Sud (Lann Bihoué)
Logements et repas proches et à prix modérés

PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ANNÉE D'APPRENTISSAGE 2006-2007

Le prix est de 2100 euros

- 1- Contribution aux frais de fonctionnement de l'association 1200 euros
- 2- Achat de documents pédagogiques à Daniel LAURENT 900 euros

Paiement à l'inscription

- A l'association « les cinq éléments » un chèque de 160 euros pour l'inscription, et vous remettrez huit autres chèques de 130 euros qui ne seront débités qu'au moment des séminaires.
- A Daniel LAURENT un chèque de 100 euros à l'inscription pour l'achat des premiers documents qui vous seront remis lors du premier séminaire, et vous remettrez huit chèques de 100 euros qui ne seront débités qu'au moment des séminaires.
- Les participations financières sont ici celles de l'année 2007- 2008 et peuvent être révisées les années suivantes en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

Modalités d'engagement

- L'absence à un séminaire ne dispense pas du paiement.
 - Une possibilité de rattrapage peut cependant être envisagée.
- Sauf en cas de force majeure dûment reconnue, toute année commencée est entièrement due.
- Loi 90-579 du 4 Juillet 1990. L.920-13 : Dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Si par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30% du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

J'accepte les conditions proposées par l'Association «Les Cinq Éléments»

Fait à.....

le.....

(en double exemplaire)

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)